



Professionnels, Associations et Entreprises

Convention Clarté

Recueil des prix des principaux produits et services.

Tarifs applicables aux clients du Crédit Mutuel du Centre à compter du 1^{er} janvier 2023.

Crédit  Mutuel

Généralités

Ce document présente les prix de nos principaux produits et services applicables à partir du 1^{er} janvier 2023.

Les conditions générales de la convention de compte sont disponibles auprès de nos Caisses de Crédit Mutuel, sur simple demande ou via www.creditmutuel.fr

Prix et TVA

Les prestations ne comportant pas la mention HT ou TTC ne sont pas soumises à TVA dont le taux est de 20 % au jour de la publication.

Les prix peuvent être modifiés à tout moment, sous réserve d'une information préalable.

Contacts

Votre conseiller Crédit Mutuel est votre premier interlocuteur.

Résoudre un litige

Pour toute réclamation, le Crédit Mutuel met à votre disposition :

► un numéro de téléphone dédié



APPEL NON SURTAXE

► et des interlocuteurs privilégiés à contacter :

- **votre Caisse de Crédit Mutuel, en premier lieu**, via le formulaire de réclamation en ligne, par email, par courrier, ou en prenant rendez-vous.

Les réclamations formulées à l'oral (téléphone, face à face, ...) ou par messagerie instantanée (tchat), doivent être formalisées par écrit, si vous n'avez pas obtenu immédiatement entière satisfaction.

- **le Service Relation Clientèle, en second lieu**,

- via le formulaire de réclamation en ligne sur www.creditmutuel.fr
- ou par courrier au siège de votre Fédération.

- **le Médiateur, uniquement si vous êtes une personne physique**, en tout état de cause, deux mois après l'envoi* de votre première réclamation écrite, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu :

- via son site internet www.lemediateur-creditmutuel.com
- ou par courrier : Le Médiateur du Crédit Mutuel,
63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin La Demi-Lune.

Les coordonnées des autres médiateurs sont précisées sur www.creditmutuel.fr et sur les conditions générales de Banque.

*Le cachet de la poste faisant foi.

Dates de valeur

Les dates de valeur appliquées aux opérations s'inscrivent dans le cadre des dispositions légales. Elles sont disponibles dans nos Caisses et sous www.creditmutuel.fr

CMUT Direct, vos opérations en ligne

- Site Internet : www.creditmutuel.fr
- Application Crédit Mutuel pour smartphone, disponible sur Google Play Store ou l'Apple AppStore

Recommandations

Un devis est souvent la meilleure assurance d'un bon choix.

N'hésitez pas à le demander à votre conseiller.

Nous attirons votre attention sur les frais que vous pourriez supporter en cas d'anomalies de fonctionnement de votre compte. Nous vous invitons, dans un tel cas, à contacter votre conseiller qui examinera avec vous les solutions les mieux adaptées.

Sommaire

Gestion du compte	4
Services courants et informations	4
Suivi particulier du compte	4
Arrêté de compte	5
Eurocomptes	5
Moyens de paiement en euro au sein de la zone SEPA	6
Définitions et informations pratiques	6
Moyens de paiement – Les encaissements	6
Moyens de paiement – Les paiements	7
Moyens de paiement internationaux	9
Définitions et informations pratiques	9
Frais liés aux opérations internationales	10
Moyens de paiement à l'export – Les encaissements	10
Moyens de paiement à l'import – Les paiements	11
Monétique	12
Solutions d'acceptation	12
Commissions monétiques	12
Cartes	12
Banque à distance	13
Abonnement à des services de banque à distance	13
Abonnement à des services offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou mail	14
Crédits	14
Financements court terme	14
Financements moyen et long terme	15
Garanties	15
Engagements par signature donnés	15
Actes de garantie reçue	15
Autre service aux professionnels	16
Hub Business Solutions (HBS)	16
Épargne financière	16

Gestion du compte

SERVICES COURANTS ET INFORMATIONS	
Ouverture d'un compte avec signature de la convention de compte	GRATUIT
Clôture ou transfert d'un compte courant hors Crédit Mutuel	27,00 €
Mise à disposition de chéquier ou de carnet de bordereaux de remises, au guichet	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier ou de carnet de bordereaux de remises, par envoi	Frais postaux ⁽¹⁾
Relevé de compte, envoi postal	
▶ Mensuel	GRATUIT
▶ Autre périodicité ou relevé supplémentaire, par relevé	1,53 €
Délivrance d'un avis de débit ou de crédit	1,53 €
Réédition de mouvements, par demande	8,15 €
Frais de recherche de documents ou d'opérations	
▶ Ancienneté inférieure ou égale à 12 mois ou simple	15,50 € HT sur devis
▶ Ancienneté supérieure à 12 mois ou complexe	
Frais de photocopie, par page	1,00 € HT
Frais de recherche consécutive à adresse erronée (NPAI/PND)	9,18 €
Copie d'un chèque ou d'un bordereau de remise	7,00 €
Courrier d'information aux émetteurs pour la mobilité bancaire, envoi postal (destiné aux émetteurs de virements ou de prélèvements)	1,53 €
Délivrance d'une attestation (attestations d'ouverture de compte, d'absence de procuration bancaire, de non fusion des comptes de gestion immobilière...)	9,60 € HT
Attestation de soldes pour les commissaires aux comptes, par SIREN	110,00 € HT
Actualisation du dossier administratif et juridique, par an, à partir de	80,00 €
Frais de location de coffre-fort, par an, à partir de	38,25 € HT
Renseignements commerciaux	
▶ Domiciliation connue (+ frais réels)	11,60 € HT
▶ Sans domiciliation bancaire ou étranger (+ frais réels)	26,60 € HT
Diagnostic Annuel d'Entreprise (DAE)	
▶ DAE complet sans Eurocompte PRO	40,00 € HT
▶ DAE complet avec Eurocompte PRO	26,50 € HT
▶ DAE allégé sans Eurocompte PRO	15,00 € HT
▶ DAE allégé avec Eurocompte PRO	GRATUIT
Cash Management	
▶ Reporting	Nous consulter
▶ Centralisation de trésorerie (CDT)	Nous consulter
Service IBAN virtuels	Nous consulter
SUIVI PARTICULIER DU COMPTE	
Frais annuels de tenue de compte inactif depuis plus de 12 mois ⁽²⁾	30,00 €
Frais annuels de tenue de compte d'épargne sur livret inactif depuis 5 ans ⁽²⁾	30,00 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	13,50 € ⁽³⁾
Commission d'intervention : somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.	
▶ Frais par opération	9,00 €
Frais par procédure de saisie administrative à tiers détenteur (SATD)	10 % du montant dû au Trésor Public ou au créancier
▶ Maximum	90,00 €
Frais par saisie-attribution	90,00 €

(1) Les frais postaux dépendent du mode d'envoi (simple, recommandé, suivi premium...). (2) Dans la limite du solde créditeur du compte. (3) Tarif pour chaque lettre.

ARRÊTÉ DE COMPTE

Chaque arrêté de compte périodique mentionne le Taux Effectif Global appliqué pour la période.

INTÉRÊTS DÉBITEURS

Calcul des intérêts débiteurs : sur la base des "nombres" de la période d'arrêté, d'après la situation quotidienne des soldes en valeur avec la formule suivante : capitaux en valeur * nombre de jours * taux/360.

TEG des découverts non autorisés : sauf accord particulier, taux plafond réglementaire pour les découverts des personnes morales, calculé trimestriellement par la Banque de France, publié au Journal Officiel et diminué de 0,05 %.

COMMISSION DE RISQUE

Commission de plus fort découvert

Taux appliqué au plus fort découvert de chaque mois de la période d'arrêté.

Le taux de cette commission est soumis au plafond calculé trimestriellement par la Banque de France.

0,07 %

Commission limitée à la moitié des intérêts débiteurs de la période d'arrêté.

COMMISSIONS DE GESTION

Frais de tenue de compte, compte en euro ou en devise, par mois :

► Association et Comité Social et Économique, à partir de

2,00 €

► Syndicat de Copropriétaires, à partir de

10,00 €⁽¹⁾

► Auto-entrepreneur

6,25 €

► Professionnel et Agriculteur

12,50 €

► Entreprise, à partir de

18,75 €

Commission de mouvement (ou de compte), taux maximum

2,00 %

► Minimum par arrêté trimestriel

7,00 €

Commission de confirmation de crédit

1,00 %

Taux appliqué sur le montant du crédit en place à la date d'arrêté

Commission de non utilisation de crédit

1,00 %

Taux appliqué à la quote-part non utilisée du crédit accordé pour la période d'arrêté

Frais d'écriture comptable, par écriture (facturation des mouvements au débit et au crédit du compte)

0,07 €

Fusion de comptes, par arrêté et par compte fusionné

8,50 €

Frais d'édition d'échelle d'intérêts, l'unité

6,00 €

EUROCOMPTES

Cotisation à une offre groupée de services, par mois, à partir de :

► Eurocompte ASSO Tranquillité

3,60 € HT⁽²⁾

► Eurocompte ASSO Confort

12,35 € HT⁽²⁾

► Eurocompte PRO Initial

14,03 € HT⁽²⁾

► Eurocompte PRO

19,44 € HT⁽²⁾⁽³⁾

► Eurocompte Auto-entrepreneur

8,75 € HT⁽²⁾

► Eurocompte Agri

15,60 € HT⁽²⁾

► Eurocompte Professions de santé

13,20 € HT⁽²⁾

► Eurocompte Startup

15,70 € HT⁽²⁾⁽⁴⁾

Anciennes formules non commercialisées en 2023, par mois, à partir de

► Eurocompte PRO Tranquillité

15,70 € HT⁽²⁾

► Eurocompte PRO Confort

18,40 € HT⁽²⁾

► Eurocompte PRO Sérénité

24,90 € HT⁽²⁾

► Eurocompte PRO

16,10 € HT⁽²⁾

► Eurocompte AGRI

14,15 € HT⁽²⁾

► Eurocompte ASSO

5,35 € HT⁽²⁾

Option forfait de Commission de mouvement (ou de compte) :

► Pour les eurocomptes PRO Tranquillité, Confort, Sérénité et Startup :

– Jusqu'à 15 000 € de flux débiteurs mensuels, option

– au-delà, application de la commission de mouvement standard

► Pour l'eurocompte Agri

7,00 €/mois
Cf. Arrêté de compte
Nous consulter

Services Bancaires de Base (SBB) imposés par la Banque de France (ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu aux articles L.312-1 III et D.312-5-1 du code monétaire et financier). Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, les relevés d'identité bancaire (à la demande), les virements SEPA (au guichet ou à distance), l'envoi mensuel d'un extrait de compte, les opérations de caisse, les remises de chèques, les dépôts et retraits d'espèces aux guichets de la banque, les paiements par prélèvement SEPA, un contrat de gestion de compte à distance, une carte de paiement à autorisation systématique (en inclusion : paiements d'opérations sur Internet et retraits d'espèces dans l'UE) et deux formules de chèques de banque par mois.

GRATUIT⁽⁵⁾

(1) Tarif mensuel, prélevé trimestriellement. (2) Plus TVA sur l'abonnement CMUT Direct. (3) Ce tarif de l'Eurocompte PRO inclut la forfaitisation de la commission de mouvement (ou de compte) pour une tranche de chiffre d'affaires confiné de 0 à 40 000 € / an. Au-delà, nous consulter. (4) – 30 % la 1^{re} année d'existence de l'entreprise. (5) Conformément à la réglementation.

Moyens de paiement en euro au sein de la zone SEPA

DÉFINITIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES

L'Espace Économique Européen (EEE) comprend les 27 pays de l'Union Européenne, l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein. La zone SEPA ou espace SEPA (Single Euro Payment Area) est composé de l'EEE, la Suisse, le Royaume-Uni, Gibraltar, Monaco, Jersey, Guernesey, l'Île de Man, Saint-Marin, la Principauté d'Andorre et la Cité du Vatican.

La réglementation européenne a défini le cadre juridique des services de paiement au sein de l'EEE et introduit de nouveaux moyens de paiement "SEPA" (en euro) uniformisant le virement et le prélèvement sur l'ensemble de la zone SEPA.

Certains moyens de paiement nationaux en revanche, tels que les chèques, effets de commerce ou virements de trésorerie n'ont pas migré vers le SEPA.

Pour être éligible SEPA, un virement doit respecter les caractéristiques suivantes :

- être libellé en euro,
- être opéré au sein de la zone SEPA,
- être de nature ordinaire (non urgent/express),
- être obligatoirement en frais partagés (option "SHARE"),
- permettre un traitement automatisé grâce à l'IBAN (International Bank Account Number - Identifiant international du compte bancaire) du bénéficiaire.

Imputation des frais :

Pour les virements au sein de l'EEE libellés dans une devise de l'EEE, la 2^e Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) n'autorisant que les ordres de paiement avec option de frais "SHARE" (frais partagés), les ordres émis et reçus avec d'autres options de frais seront automatiquement convertis par nos soins en ordres avec option "SHARE".

Pour les virements non SEPA, 3 options d'imputation des frais sont disponibles (cf page 9).

Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par nos correspondants ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

Les tarifs indiqués ci-après correspondent au traitement des opérations. Ils ne comprennent pas les abonnements aux services de banque à distance éventuellement nécessaires pour les exécuter (cf. page 13). Hors coûts du fournisseur d'accès Internet et de l'opérateur.

MOYENS DE PAIEMENT – LES ENCAISSEMENTS

MOYENS DE PAIEMENT SEPA

Prélèvements SEPA/SDD (SEPA Direct Debit)

- ▶ Gestion des Identifiants Créanciers SEPA (ICS) :
 - Demande d'ICS à la Banque de France
 - Intervention sur ICS
- ▶ Émission de SDD par Internet (CMUT Direct) ou télétransmission :
 - Commission de remise, par fichier
 - Commission de service, par SDD Core
 - Commission de service, par SDD B to B
- ▶ Service d'enrichissement avec données du mandat
- ▶ SDD remis et retourné impayé

40,00 €
Nous consulter

GRATUIT
0,33 €
Nous consulter
Nous consulter
13,00 €

Virements SEPA/SCT (SEPA Credit Transfer)

- ▶ Réception d'un SCT
- ▶ Réception d'un virement instantané :
 - Via Paylib
 - Par un autre canal

GRATUIT

Nous consulter
GRATUIT

SEPAmail

- ▶ Demande d'identifiant créancier SEPAMAIL (ICQX)
- ▶ Contrôle de coordonnées bancaires, par contrôle :
 - Contrôle en différé
 - Contrôle en temps réel

40,00 € HT

0,80 € HT
0,90 € HT

MOYENS DE PAIEMENT NON SEPA

Espèces

- ▶ Versement d'espèces en euro⁽¹⁾ :
 - Frais par remise, à partir de la 9^e remise par mois
 - Comptage :
 - Billets triés, au-delà de 10 000 € par mois
 - Monnaie en vrac, au-delà de 1 500 € par mois
 - Écart de comptage
(différence entre les montants annoncés par le client et reconnus par la banque)

6,25 €

0,175 %
0,625 %
10,00 €

(1) L'affectation d'une remise à un mois se base sur la date de traitement, voire de contrôle de la remise.

MOYENS DE PAIEMENT NON SEPA (suite)

Espèces (suite)

- ▶ Comptabilisation sur fichier

Nous consulter

Chèques en euro payables en France

- ▶ Remise de chèque(s) au guichet ou au GAB, par chèque
- ▶ Remise de chèque(s) "grands remettants"⁽¹⁾
- ▶ Chèque remis à l'encaissement et retourné impayé :
 - Pour motif sans provision
 - Autres motifs

GRATUIT
Nous consulter

GRATUIT
16,20 €

Chèques en euro payables dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)

Cf. Moyens de paiement internationaux

Effets : lettre de change ou billet à ordre en euro payable en France

- ▶ Internet (CMUT Direct) ou télétransmission :
 - Commission de remise, par remise
 - Commission de service, par effet :
 - Crédit immédiat Sauf Bonne Fin (SBF)
 - Crédit Après Encaissement (CAE)
- ▶ Papier :
 - Commission de remise, par remise
 - Commission de service, par effet :
 - Crédit immédiat Sauf Bonne Fin (SBF)
 - Crédit Après Encaissement (CAE)
- ▶ Commissions liées⁽²⁾ :
 - Demande de prorogation, réclamation, modification, annulation, présentation à l'acceptation
 - Effet remis retourné impayé

GRATUIT

0,43 €
15,00 €

7,00 €

6,00 €
15,00 €

14,00 €

14,00 €

Effets : lettre de change ou billet à ordre en euro payable dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)

Cf. Moyens de paiement internationaux

Virements non SEPA

- ▶ Virement de trésorerie en euro en provenance de la zone SEPA (dont France)
- ▶ Virement de trésorerie en euro en provenance d'un pays hors zone SEPA
- ▶ Virement ordinaire non automatisable en provenance d'un tiers

GRATUIT

Cf. Moyens de paiement internationaux
10,00 €

Remises documentaires et crédits documentaires

Cf. Moyens de paiement internationaux

MOYENS DE PAIEMENT – LES PAIEMENTS

MOYENS DE PAIEMENT SEPA

Prélèvements SEPA/SDD (SEPA Direct Debit)

- ▶ Mise en place d'un mandat de prélèvement SDD CORE ou modification du mandat
- ▶ Paiement d'un prélèvement
- ▶ Service d'alertes sur prélèvement disponible dans Top Infos⁽³⁾
- ▶ Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽⁴⁾ :
 - Prélèvement inférieur ou égal à 20,00 €
 - Au-delà de 20,00 €
- ▶ Frais de rejet de prélèvement pour motif autre que défaut de provision

GRATUIT

GRATUIT

Cf. page 14

Montant du prélèvement
20,00 €
20,00 €

	Internet (CMUT Direct)	Au guichet
▶ Opposition sur mandat	20,00 €	20,00 €
▶ Révocation de mandat	Non disponible	20,00 €
▶ Inscription d'un compte au service des créanciers autorisés	15,00 €	20,00 €
▶ Ajout d'un créancier autorisé, par ajout	5,00 €	10,00 €
▶ Interdiction d'un créancier, par ajout	15,00 €	20,00 €
▶ Mise en place d'un mandat de prélèvement SDD B to B	10,00 €	15,00 €

(1) Un "grand remettant" est un client déposant en moyenne plus de 200 chèques par mois. (2) Commissions applicables quel que soit le type de remise et cumulables s'il y a lieu. (3) Nécessite la détention d'un contrat CMUT Direct. (4) Si une commission d'intervention a été perçue préalablement au rejet de ce moyen de paiement, son montant est déduit du frais de rejet du moyen de paiement.

MOYENS DE PAIEMENT SEPA (SUITE)

Virements SEPA/SCT (SEPA Credit Transfer)	Internet (CMUT Direct) ou télétransmission	Au guichet
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Frais par virement occasionnel : <ul style="list-style-type: none"> – Entre vos comptes – Autres destinataires 	GRATUIT 0,11 € ⁽¹⁾	GRATUIT 4,00 €
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Frais par virement instantané : <ul style="list-style-type: none"> – Par Internet (CMUT Direct) – Télétransmis 	1,00 € 0,80 €	
▶ Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	5,25 €
▶ Frais de modification d'un virement permanent	GRATUIT	2,50 €
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Frais par virement permanent : <ul style="list-style-type: none"> – Entre vos comptes – Autres destinataires 	GRATUIT 1,40 €	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Virement sur liste : <ul style="list-style-type: none"> – Commission de remise, par remise – Commission de service, par virement 	GRATUIT 0,11 € ⁽²⁾	GRATUIT 1,10 €
▶ Frais par virement émis et retourné par la banque du bénéficiaire	6,00 €	

MOYENS DE PAIEMENT NON SEPA

Espèces		
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Retrait d'espèces en euro en agence sans émission de chèque : <ul style="list-style-type: none"> – Retrait de billets – Retrait de monnaie roulée, par rouleau ▶ Commande ou échange d'espèces en euro, suivant la volumétrie et la fréquence 		GRATUIT 0,07 € Nous consulter
Chèques en euro payables en France		
▶ Frais de destruction de chéquier, par chéquier		5,40 €
▶ Frais d'émission d'un chèque de banque		11,72 €
▶ Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur : <ul style="list-style-type: none"> – Avec Assur-Carte Pro – Sans Assur-Carte Pro, par chèque – Sans Assur-Carte Pro, par chéquier 		GRATUIT 15,15 € 29,70 € 13,50 €
▶ Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision		
▶ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ⁽³⁾ : <ul style="list-style-type: none"> – Chèque inférieur ou égal à 50,00 € – Chèque supérieur à 50,00 € 		30,00 € 50,00 €
▶ Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques (mise en place ou suppression)		19,10 €
▶ Paiement d'un chèque émis en période d'interdiction bancaire		19,25 €

(1) Gratuit pour les Associations. (2) Gratuit pour les Associations, par Internet (CMUT Direct). (3) Si une commission d'intervention a été perçue préalablement au rejet de ce moyen de paiement, son montant est déduit du frais de rejet du moyen de paiement.



MOYENS DE PAIEMENT NON SEPA (suite)

Chèques en euro payables dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)	Cf. Moyens de paiement internationaux
Effets : lettre de change ou billet à ordre en euro payable en France ▶ Règlement d'effets ▶ Incident / rejet d'un effet domicilié ▶ Envoi d'un relevé papier des LCR à payer – Accès au relevé des LCR à payer via le service DVI (Document Via Internet)	GRATUIT 15,00 € 2,00 € GRATUIT
Effets : lettre de change ou billet à ordre en euro payable dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)	Cf. Moyens de paiement internationaux

Virements non SEPA	Internet (CMUT Direct) ou télétransmission	Au guichet
▶ Virement de trésorerie en euro à destination de la zone SEPA (dont France)	6,25 €	8,25 €
▶ Virement de trésorerie en euro à destination d'un pays hors zone SEPA	Cf. Moyens de paiement internationaux	
▶ Virement réglementé (redevance : TVA, URSSAF, ...)	5,15 €	7,15 €
▶ Option express (supplément en cas de dépassement de l'heure limite, concerne les virements réglementés et les virements vers un tiers en France)	1,00 €	1,00 €
▶ Virement non automatisable	8,50 €	12,00 €
Remises documentaires et crédits documentaires	Cf. Moyens de paiement internationaux	

Moyens de paiement internationaux

(opérations hors zone SEPA ou en devise autre que l'euro)

DÉFINITIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES

Les moyens de paiement internationaux couvrent les opérations en euro en provenance ou à destination d'un pays hors zone SEPA (cf. définition page 6), ainsi que les opérations réalisées dans une devise autre que l'euro quel que soit le pays.

Imputation des frais :

Il existe 3 options d'imputation des frais liés aux transferts internationaux :

- "OUR" : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement ; ceux de sa banque, ceux de la banque du bénéficiaire du virement et ceux de la ou des banque(s) correspondante(s) le cas échéant.

Les ordres transmis par le client avec cette option sont exécutés sous sa responsabilité.

- "SHA" (SHARE) : l'émetteur du virement et le bénéficiaire paient chacun les frais de leur banque respective. "SHARE" est l'option de frais retenue par défaut.

- "BEN" (BENEFICIARY) : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement.

Pour les virements au sein de l'EEE libellés dans une devise de l'EEE, la 2^e Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) n'autorisant que les ordres de paiement avec option de frais "SHARE" (frais partagés), les ordres émis et reçus avec d'autres options de frais seront automatiquement convertis par nos soins en ordres avec option "SHARE".

Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par les correspondants et banques des bénéficiaires ou donneurs d'ordre, ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

Les tarifs indiqués ci-après correspondent au traitement des opérations. Ils ne comprennent pas les abonnements aux services de banque à distance éventuellement nécessaires pour les exécuter (cf. page 13). Hors coûts du fournisseur d'accès Internet et de l'opérateur.

FRAIS LIÉS AUX OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Commission supplémentaire en cas de change (appliquée à toute opération d'achat ou de vente de devises) :

▶ Jusqu'à 75 000 €	0,05 %
▶ Au-delà	0,025 %
▶ Minimum	10,00 €
Frais de saisie, par virement	4,50 €
Frais par virement occasionnel incomplet	6,00 €
Délivrance d'un avis de débit ou de crédit	4,00 €
Frais de port (sur chèques en CAE ⁽¹⁾ , effets, remises documentaires) :	
▶ Sécurisé	36,50 € HT
▶ Non sécurisé	8,00 € HT
Impayé sur chèques et effets (hors effets documentaires)	21,10 €
Intervention sur chèques, effets et remises documentaires	24,40 €
Modification sur effets et remises documentaires	24,15 €
Commission pour émission d'un chèque, hors commissions de transfert et de change	16,25 €
Demande de justificatif de paiement	20,45 €

MOYENS DE PAIEMENT À L'EXPORT – LES ENCAISSEMENTS

Espèces	
▶ Vente en compte de devises au guichet	4,00 €
Virements ⁽²⁾	
▶ Virement ordinaire :	
– Commission de rapatriement	12,00 €
▶ Virement de trésorerie :	
– Commission de rapatriement sans change	GRATUIT
– Commission de rapatriement avec change	10,00 €
Chèques ⁽²⁾	
▶ Crédit immédiat Sauf Bonne Fin (SBF) :	
– Commission d'encaissement	0,10 %
• Minimum	14,20 €
• Maximum	55,00 €
▶ Crédit Après Encaissement (CAE)	
– Commission de dossier spécifique CAE (en sus de la commission d'encaissement SBF)	19,90 €
Effets ⁽²⁾	
▶ Commission d'encaissement	0,10 %
– Minimum	15,00 €
– Maximum	93,00 €
Remises documentaires ⁽²⁾	
▶ Commission d'encaissement	0,20 %
– Minimum	72,50 €
– Maximum	210,00 €
▶ Frais d'impayé	70,00 €
Crédits documentaires ⁽²⁾	
▶ Notification de crédit documentaire ou lettre de crédit stand by	0,10 %
– Minimum	100,00 € HT
▶ Confirmation (taux prorata temporis variable en fonction du risque pays et du risque banque)	Nous consulter
– Minimum (variable en fonction du risque pays et du risque banque)	de 150,00 € à 310,00 €
▶ Commission de levée de documents (perception sur le montant des documents reçus)	0,15 %
– Minimum	125,00 € HT
▶ Frais de message	20,00 € HT
▶ Frais de port sécurisé	40,00 € HT
▶ Commission de transfert, modification simple ou de montant, acceptation/engagement de paiement différé	Nous consulter

(1) Crédit Après Encaissement. (2) Plus commission de change et/ou frais réclamés par les correspondants et banques des donneurs d'ordre le cas échéant.

MOYENS DE PAIEMENT À L'IMPORT – LES PAIEMENTS

Espèces	
▶ Achat en compte de devises au guichet	4,00 €
Virements⁽¹⁾	
▶ Virement ordinaire ou permanent :	
– Commission de transfert jusqu'à 75 000 €	0,10 %
• Au-delà	0,05 %
• Minimum	12,00 €
– Option express (supplément en cas de dépassement de l'heure limite)	8,25 €
– Frais de mise en place d'un virement permanent	5,25 € ⁽²⁾
– Frais de modification d'un virement permanent	2,50 € ⁽²⁾
▶ Virement de trésorerie :	
– Commission de transfert sans change	9,80 €
– Commission de transfert avec change	19,80 €
Chèques⁽¹⁾	
▶ Commission de transfert jusqu'à 75 000 €	0,10 %
– Au-delà	0,05 %
– Minimum	12,00 €
▶ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	Cf. Chèques en euro payables en France
Effets⁽¹⁾	
▶ Commission de transfert jusqu'à 75 000 €	0,10 %
– Au-delà	0,05 %
– Minimum	12,00 €
▶ Commission d'encaissement	0,05 %
– Minimum	15,30 €
– Maximum	57,80 €
Remises documentaires⁽¹⁾	
▶ Commission de transfert	13,80 €
▶ Commission d'encaissement	0,20 %
– Minimum	100,00 €
– Maximum	212,30 €
▶ Bon de cession	49,00 € HT
Crédits documentaires⁽¹⁾	
▶ Ouverture de crédit documentaire ou lettre de crédit stand by (perception prorata temporis sur le montant, de l'ouverture jusqu'à la date de validité)	1,25 % l'an
– Minimum	100,00 €
▶ Frais de message	20,00 €
▶ Commission de levée de documents (perception sur le montant des documents présentés)	0,125 %
– Minimum	100,00 €
▶ Commission de transfert jusqu'à 75 000 €	0,10 %
– Au-delà	0,05 %
– Minimum	16,50 €
▶ Acceptation/Engagement de paiement différé (perception prorata temporis)	1,50 % l'an
– Minimum	100,00 €
▶ Frais de port sécurisé	35,00 € HT
▶ Commission de modification simple ou de montant, prorogation, émission d'un bon de cession, annulation...	Nous consulter

(1) Plus commission de change et/ou frais réclamés par les correspondants et banques des bénéficiaires le cas échéant. (2) Gratuit par Internet (CMUT Direct).

Monétique

SOLUTIONS D'ACCEPTATION⁽¹⁾

Le Crédit Mutuel propose à ses clients professionnels une large gamme de produits et services leur permettant :

- de trouver l'équipement adapté à leur activité et à leur usage (Terminaux de Paiement Electronique, Editeur Lecteur de Chèques)
- de faciliter les paiements de leurs clients (PnF)
- d'encaisser des opérations sur Internet de façon sécurisée (Monetico Paiement)

Cette gamme intègre :

- la mise en place du matériel et l'installation du logiciel
- la location mensuelle et l'assistance téléphonique
- les dépannages sur site (pièces, main-d'œuvre et déplacement)

Offre spécifique aux professions de santé intégrant la location de TPE et solutions complètes de gestion des Feuilles de Soins Électroniques (télétransmission, contrôle des remboursements...)

Tarif selon type d'équipement

Nous consulter

COMMISSIONS MONÉTIQUES

Commissions sur encaissement des paiements par carte

Nous consulter

Forfait mensuel "petits remettants" (moins de 1 000 € de flux mensuels)

8,00 € HT

Option "petits montants" (transactions de moins de 15 €)

Nous consulter

Frais par impayé carte :

- Impayé niveau 1
- Impayé niveau 2

5,00 €
20,00 €

CARTES

COTISATIONS ANNUELLES⁽²⁾

Fourniture d'une carte de débit (immédiat ou différé)

CB Mastercard Businesscard ou CB Visa Business

58,00 €

CB Mastercard Businesscard Executive ou CB Visa Gold Business

136,00 €

CB Mastercard Auto-Entrepreneur

23,00 €

CB Mastercard Professionnel

40,00 €

CB Mastercard Achats Pro, selon plafond de paiement, à partir de

42,00 €⁽³⁾

Autres cartes et services

Carte de dépôt sur automate

9,00 €

Carte Retrait Monnaie (accès aux automates de gestion de monnaie)

9,00 €

Option supplémentaire (synthèse, statistiques), disponible selon la carte, par option

9,00 €

Supplément pour cartes CERTIZEN⁽⁴⁾

12,00 €

Service Payweb Card (numéro(s) virtuel(s) de carte de paiement)⁽⁵⁾, par carte

GRATUIT

PAIEMENTS ET RETRAITS⁽⁶⁾ – CARTES EN EURO

Opérations libellées en euro dans l'Espace Économique Européen (EEE) :

▶ Paiement par carte

GRATUIT

▶ Retrait d'espèces au Distributeur Automatique de Billets (DAB) du Crédit Mutuel et du CIC

GRATUIT

▶ Frais par retrait d'espèces à un DAB d'un autre établissement, à partir du 3^e retrait par mois⁽⁷⁾

1,00 €

Autres opérations⁽⁸⁾ :

Commission fixe + pourcentage appliqué sur le montant de l'opération :

▶ Dans l'EEE + Suisse :

– Paiement par carte, par paiement

0,33 € + 1,00 %

– Frais par retrait d'espèces à un DAB d'un autre établissement

3,30 € + 1,00 %

▶ Hors EEE et Suisse :

– Paiement par carte, par paiement

0,33 € + 2,50 %

– Frais par retrait d'espèces à un DAB d'un autre établissement

3,30 € + 2,50 %

Plafonnement, par opération

9,15 €

Frais par retrait d'espèces au guichet d'un autre établissement, avec carte

9,15 €

(1) Prestations proposées par EURO INFORMATION, fournisseur de matériels et/ou maintenance. (2) Les associations et les auto entrepreneurs peuvent souscrire certaines cartes destinées aux particuliers. Les tarifs de ces cartes sont indiqués dans le dépliant tarifaire des particuliers disponible sur www.creditmutuel.fr ou dans votre Caisse. (3) Cotisation annuelle prélevée mensuellement. (4) Cartes disposant d'un cryptogramme visuel dynamique : changement toutes les heures du cryptogramme (3 chiffres figurant au verso de la carte). (5) Nécessite la détention d'un contrat CMUT Direct et d'une carte éligible au service. (6) Pour les retraits : hors frais pouvant être prélevés par l'établissement gestionnaire du distributeur de billets, mentionnés au moment du retrait. (7) À partir du 2^e retrait pour les cartes de retrait ou à autorisation systématique, gratuit avec les cartes CB Mastercard Businesscard Executive et CB Visa Gold Business. Si carte souscrite dans le cadre d'un Eurocompte, 1 retrait supplémentaire offert par mois. (8) Opérations hors Espace Économique Européen ou opérations libellées en devise (le cas échéant, le coût de la conversion monétaire est consultable sur www.creditmutuel.fr).

GESTION DES CARTES

Opposition de la carte par le titulaire	GRATUIT
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	16,10 €
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	35,10 €
Frais de duplicata de relevé de carte	15,50 €
Refabrication d'une carte	13,00 €
Refabrication d'une carte en urgence	49,00 €
Réédition d'un code confidentiel	8,00 €
Réédition d'un code confidentiel en urgence	49,00 €
Changement du code confidentiel via un GAB Crédit Mutuel ou CIC	9,00 €
Modification temporaire au guichet du plafond d'autorisation de paiement ou de retrait	5,10 €

Banque à distance

ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE⁽¹⁾ (INTERNET, TÉLÉPHONE FIXE, TÉLÉPHONE MOBILE, SMS, ETC.)

CMUT DIRECT

Offres de base, abonnement mensuel :

- ▶ Service de gestion des documents et contrats
- ▶ Service de consultation et de gestion des comptes :
 - CMUT Direct ASSO
 - CMUT Direct ASSO Confort
 - CMUT Direct PRO
 - CMUT Direct PRO Confort
 - CMUT Direct PRO Sérénité

GRATUIT

3,00 € TTC
8,30 € TTC
3,60 € HT
9,00 € HT
17,00 € HT

Options, abonnement mensuel :

- ▶ Gestion de groupes de comptes⁽²⁾
- ▶ Base tiers (gestion de liste(s) de bénéficiaire(s) de virements ou tirés de LCR)
 - Jusqu'à 100 comptes enregistrés
 - Au-delà, par compte
 - Minimum de perception
- ▶ Base mandat créancier (gestion des mandats de prélèvements)
 - Jusqu'à 100 mandats
 - Au-delà de 100 mandats
- ▶ Suivi des virements SWIFT GPI (Global Payments Initiative)
- ▶ Prélèvement de l'abonnement sur compte de tiers ou IBAN externe

20,00 € HT

GRATUIT
0,005 € HT
5,00 € HT

GRATUIT
Nous consulter
5,00 € HT
10,00 € HT

SOLUTIONS D'AUTHENTIFICATION FORTE ET CERTIFICATS DE SIGNATURE

Service Safetrans :

- ▶ Lecteur de carte, cotisation annuelle
- ▶ Carte Safetrans (en option), par carte fabriquée

18,00 € HT
7,00 €

Certificats Certinomis Téléprocédures :

- ▶ De 1 à 5 certificats, par certificat, pour 3 ans
- ▶ Au-delà de 5 certificats

180,00 € HT
Nous consulter

Licence DIGIPASS, par licence

24,17 € HT

ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES

Services, abonnement mensuel :

- ▶ TWEB (Transferts WEB)
- ▶ EBIGS T (Transport) jusqu'à 50 comptes
 - Au-delà de 50 comptes
- ▶ EBIGS TS (Transport et Signature) jusqu'à 5 signataires et 50 comptes
 - Au-delà de 5 signataires ou de 50 comptes

10,00 € HT
40,00 € HT
Nous consulter
65,00 € HT
Nous consulter

(1) Hors coûts du fournisseur d'accès Internet et de l'opérateur et hors commissions liées au traitement des flux. (2) Option non disponible pour les contrats CMUT Direct ASSO et CMUT Direct PRO.

ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES (suite)

► Télétransmission en direct avec les experts-comptables :

- De 1 à 5 comptes
- De 6 à 20 comptes
- De 21 à 50 comptes
- De 51 à 100 comptes
- De 101 à 200 comptes
- Au-delà de 200 comptes

26,00 € HT
38,00 € HT
55,00 € HT
80,00 € HT
100,00 € HT
300,00 € HT

Services Logiciels

► Hub Business Solutions (HBS) :

Logiciels de communication multi-bancaire EBICS, de saisie d'opérations bancaires, de gestion de trésorerie, de gestion de e-factures et de gestion de e-mandats de prélèvements

Cf. page 16

Consommations

Transmission de la banque vers le client, par enregistrement⁽¹⁾

de 0,07 € à 0,09 € HT

Transmission du client vers la banque

GRATUIT

Réfection de relevé de compte, par demande

20,00 € HT

ABONNEMENT À DES SERVICES OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS OU MAIL⁽²⁾

TOP INFOS

Forfait mensuel incluant 15 SMS ou 15 mails par mois

3,00 € HT

► Au-delà du forfait :

- SMS supplémentaire
- Mail supplémentaire

0,20 € HT
0,15 € HT

Crédits

FINANCEMENTS COURT TERME

DÉCOUVERT SOUPLESSE PRO

Frais de dossier :

- À la mise en place
- Lors d'une modification
- Au réexamen annuel

1,00 % min. 36,00 €
1,00 % min. 18,00 €
0,50 % min. 18,00 €

Intérêts débiteurs

Nous consulter

Commission de plus fort découvert (définie page 5)

0,07 %

Commission de confirmation de crédit (définie page 5)

1,00 %

Commission de non utilisation de crédit (définie page 5)

1,00 %

AUTRES DÉCOUVERTS ET FACILITÉ DE CAISSE

Frais de dossier :

- À la mise en place
- Lors d'une modification ou du réexamen annuel

1,00 % min. 36,00 €
1,00 % min. 18,00 €

Intérêts débiteurs

Nous consulter

Commission de plus fort découvert (définie page 5)

0,07 %

Commission de confirmation de crédit (définie page 5)

1,00 %

Commission de non utilisation de crédit (définie page 5)

1,00 %

(1) Le tarif dépend du type de fichier transmis. (2) Hors frais d'abonnement banque à distance et hors coûts du fournisseur d'accès Internet et de l'opérateur. Nécessite la détention d'un contrat CMUT Direct.

ESCOMPTE

Intérêts d'escompte	Nous consulter
Minimum d'intérêts perçus par effet	6,50 €
Commission forfaitaire pour effet inférieur à 800,00 €	6,50 €
Commission d'endos	0,60 %
Commission d'usance (si délai > 92 jours)	1,50 %
Frais liés à la gestion des effets	Cf. page 7

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES

Cession de créances professionnelles par la Caisse	
▶ Frais d'enregistrement du bordereau	7,60 €
▶ Frais de suivi des créances cédées, par créance cédée	17,00 €
▶ Événements : relance, refus de notification, prorogation	12,75 €
▶ Frais liés aux incidents sur créances cédées : impayé, règlement partiel	12,75 €
▶ Intérêts débiteurs	Nous consulter
Cession de créances professionnelles en garantie, marché de l'agriculture	
▶ Frais de bordereaux (suivi de créances et notifications incluses)	30,00 €

FINANCEMENTS MOYEN ET LONG TERME

Frais de dossier :	
▶ À la mise en place ou lors d'un avenant ou lors d'une modulation ⁽¹⁾	Nous consulter
▶ Lors d'une modification sans avenant	7,30 €
Lettre de relance pour échéance de prêt impayé, par lettre ⁽²⁾	13,50 €
Délivrance d'un décompte	24,45 €

Garanties

ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE DONNÉS

Frais d'établissement d'acte, par acte :	
▶ E-caution via Internet (CMUT Direct)	25,00 € ⁽³⁾
▶ Caution ou garantie simple sur la France	50,00 €
▶ Caution ou garantie simple à l'international	120,00 €
▶ Caution ou garantie complexe sur la France, à partir de	150,00 €
▶ Caution ou garantie complexe à l'international, à partir de	265,00 €
Commission forfaitaire d'avenant	40,00 €
Commission de risque périodique, taux annuel, à partir de	1,50 % ⁽⁴⁾
▶ Minimum par acte et par trimestre	12,00 €
Frais de mise en jeu	80,00 €
Frais de traitement de mainlevée :	
▶ Acte simple	40,00 €
▶ Acte complexe	95,00 €
Garanties financières des professions réglementées :	
▶ Gestion annuelle de la garantie (perception trimestrielle)	de 0,50 % à 1,50 % ⁽⁴⁾
▶ Minimum par acte et par trimestre	12,00 €
Frais de message SWIFT, par message	15,00 €

ACTES DE GARANTIE REÇUE

Constitution et gestion des actes	Nous consulter
Frais de traitement de mainlevée, selon la nature de la garantie	Nous consulter

(1) Si clause de modulation prévue au contrat de prêt. (2) 3 lettres de relance maximum par échéance impayée. (3) Hors frais d'abonnement banque à distance et hors coûts du fournisseur d'accès Internet et de l'opérateur. (4) Le pourcentage est appliqué sur le montant de la garantie délivrée.

Autre service aux professionnels

HUB BUSINESS SOLUTIONS (HBS)

Services logiciels, hébergés en mode SaaS (Software as a Service) fournis par EURO-INFORMATION EPITHETE, filiale du groupe CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE.

HBS Communication Multibanques

- ▶ Multibanques : abonnement mensuel, à partir de
- ▶ Mono-banque : abonnement mensuel

40,00 € HT
10,00 € HT

HBS Opérations Bancaires (Virements, Prélèvements et Lettres de Change (LCR))

Abonnement mensuel, à partir de

10,00 € HT

HBS Gestion de Trésorerie

Abonnement mensuel, à partir de

15,00 € HT

HBS e-mandats

Nous consulter

HBS e-factures

Niveau de service	LIBERTÉ	ESSENTIEL	PREMIUM
Abonnement mensuel			
Accès au portail e-factures	GRATUIT	9,00 € HT	50,00 € HT
Factures clients			
Frais par facture émise dans le mois	1,30 € HT	0,90 € HT	0,75 € HT
Factures fournisseurs			
Frais par facture reçue dans le mois	1,30 € HT	0,90 € HT	0,75 € HT
Modules ou services complémentaires	Nous consulter	Nous consulter	Nous consulter

Pour plus de détail, une fiche tarifaire est disponible auprès de votre conseiller.

Épargne financière

- ▶ Frais de transaction (sur valeurs mobilières, OPC...)
- ▶ Conservation
- ▶ Convention de compte-titres et de services
- ▶ Transfert

Nous consulter⁽¹⁾

(1) Voir Fiche Clarté "Tarification Titres et Bourse" disponible sur www.creditmutuel.fr ou dans votre Caisse.

Dispositif de garantie des dépôts

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres conservés par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre, sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution disponible en Caisse et sur le site Internet de la banque.

Les solutions d'acceptation sont proposées par EURO-INFORMATION, fournisseur de matériels et/ou maintenance – Société par Actions Simplifiée au capital de 53 212 140 euros – Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg – RCS Strasbourg 312 730 674.

EURO-INFORMATION EPITHETE, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 500 000 euros – Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg – RCS Strasbourg 822 035 242. ICS : FR53ZZZ818DC4 Emetteur : "EURO-INFORMATION EPITHETE".

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67913 Strasbourg Cedex 9 – RCS Strasbourg B 588 505 354. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances inscrits au registre national sous le numéro unique d'identification 07 003 758 (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurances de ACM VIE SA, ACM IARD SA et ACM VIE SAM, entreprises régies par le code des assurances.

MARIE-HELENE
DECLOTRE

Signature numérique de
MARIE-HELENE DECLOTRE
Date : 2023.10.26 11:37:01
+0200

